

ENFANCE / FAMILLE, PROTECTION DE L'ENFANCE, SOLIDARITÉS — **INFOGRAPHIE :**
L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL

Les services d'aide sociale à l'enfance protègent et aident les enfants en danger © Roko Voko

Protéger les enfants en danger est la responsabilité du Président du Département. Accueil en foyer, protection des mineurs non accompagnés, numéro d'urgence... à travers ses services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le Département travaille à réunir toutes les conditions pour permettre à ces jeunes de se construire ou de se reconstruire.

Créé le: 2/11/2022

Prévenir et protéger les enfants en danger

Lorsque des difficultés influent sur la sécurité ou la santé d'un enfant, il est de la responsabilité du Président du Département d'intervenir. En Seine-et-Marne, 8 159 enfants ont été pris en charge en 2021 au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ce chiffre est en progression du fait de la prostitution et du proxénétisme sur des victimes mineures. Composée d'éducateurs, d'infirmiers, de psychologues et d'assistants sociaux, [l'aide sociale à l'enfance intervient sur plusieurs volets : la prévention, la détection, le soutien et la protection](https://www.seine-et-marne.fr/fr/prevention-et-protection-de-lenfance) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/prevention-et-protection-de-lenfance>)



Comment signaler un enfant en danger ou en risque de danger ?

- contacter la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Département de Seine-et-Marne :
 - ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h ;
 - par téléphone au 01.64.14.77.44 ou par mail à l'adresse : crip77@departement77.fr.
- appeler le 119 (numéro gratuit et ouvert 24 h/24 et 7 j/7)

Comment les enfants sont-ils aidés ?



Quand la situation l'exige, l'enfant est confié aux services de l'aide sociale à l'enfance du Département soit par ses parents soit par le juge des enfants
©ROKO VOKO

C'est le service en charge du recueil des informations préoccupantes qui reçoit l'ensemble des signalements.

Lorsque l'information transmise ne révèle pas de danger pour l'enfant, aucune suite n'est donnée. Dans les cas préoccupants avérés, le Département travaille avec la famille pour qu'une solution adaptée soit mise en place. Il existe alors plusieurs possibilités. L'ASE peut proposer un soutien à la parentalité, avec des conseils adaptés pour résoudre des problèmes éducatifs et relationnels et permettre à l'enfant de rester chez lui sans danger.

Si ce n'est pas viable ou que l'enfant est un mineur non accompagné, un accueil d'urgence peut être sollicité. Afin d'accueillir au mieux l'ensemble de ces enfants, la collectivité autorise et habilite [51 établissements et services \(accueil d'urgence, maison d'enfants à caractère social, séjour de répit, etc.\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/accueil-et-protection-de-lenfance) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/accueil-et-protection-de-lenfance>).

Un des modes d'accueil le plus fréquent reste néanmoins un placement de l'enfant chez [un assistant familial](https://www.seine-et-marne.fr/fr/assistant-familial) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/assistant-familial>). Aujourd'hui, la Seine-et-Marne compte 450 assistants familiaux qui accompagnent les enfants et leur famille. À sa majorité, le jeune confié au Département peut signer un contrat jeune majeur avec l'aide sociale à l'enfance. Il bénéficie ainsi d'un accompagnement pour élaborer son projet d'autonomie et cette prise en charge peut aller jusqu'à ses 21 ans.

CHIFFRES-CLÉS

8 159

enfants

pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance de Seine-et-Marne

51

établissements et services

habilités par le Département de Seine-et-Marne

450

assistants familiaux

accueillent et accompagnent les enfants

119

Le numéro national

pour signaler un enfant en danger ou en risque de danger

En Seine-et-Marne, l'accueil d'urgence est assuré, depuis le début des années 2000, par deux établissements publics autonomes : Alizé et le foyer de l'enfance de Meaux, qui emploient au total 300 professionnels et accueillent chaque année plus de 500 enfants de 0 à 18 ans, confiés à l'Aide sociale à l'enfance. En janvier 2023, le Département reprend en régie ces deux établissements.



L'enfance est au cœur de nos dispositifs. Aujourd'hui, le Département lance notamment un dispositif pour la prise en charge des mineurs en situation de prostitution.

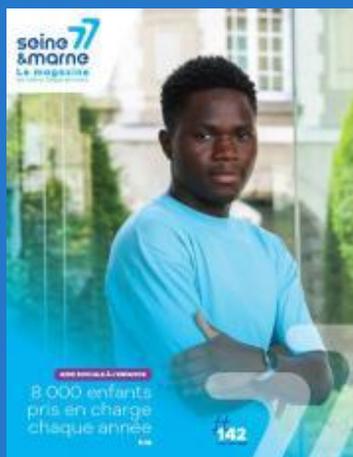
Anne Gbiorczyk, Vice-présidente en charge de l'enfance et de la famille.



Retrouvez le dossier complet consacré à l'Aide sociale à l'enfance sur Seine & Marne, Le Magazine.

Seine & Marne, Le magazine n°142

PUBLICATIONS



SEINE-ET-MARNE MAGAZINE

Seine & Marne, Le magazine n°142

L'hiver approche à grands pas, comme chaque année le Département s'y prépare. Face à la neige et aux risques de verglas, le plan de viabilité hivernale permet de sécuriser nos routes. En étroite collaboration avec les agriculteurs et les municipalités, ce dispositif anticipe les phénomènes climatiques majeurs grâce à une surveillance active des 4 400 km de routes départementales.

Cet hiver sera également marqué par la crise énergétique qui secoue l'Europe sans épargner notre pays, imposant à notre Département de s'engager dans un plan de sobriété énergétique. Ainsi, afin de diminuer les tensions sur le réseau électrique et la consommation de gaz, la température dans les bâtiments départementaux sera abaissée à 19 °C (bureaux, collèges, musées, etc.), à l'exception des locaux accueillant la protection des mineurs.

Le Conseil départemental a pleinement conscience des difficultés rencontrées par certains foyers modestes en cette période d'incertitude économique et de forte inflation. Ainsi, les conseillers départementaux ont décidé de reconduire les critères d'accompagnement du Fonds de solidarité logement (FSL), afin d'aider les personnes qui peinent à payer leurs factures de chauffage et d'électricité.

La solidarité s'impose plus que jamais, et le Département entend y prendre sa part de responsabilité. Vous l'aurez compris, accompagner les plus fragiles fait partie des priorités des politiques de solidarité portées par le Département. Les plus jeunes ne sont pas épargnés par les affres de la vie, ainsi vous découvrirez dans ce numéro de Seine-et-Marne Magazine le rôle majeur de l'Aide sociale à l'enfance et l'engagement sans faille des agents du Département dans cette mission d'intérêt public.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 18.71

MO

SOLIDARITÉS

Journée internationale des droits des femmes : le Département poursuit son engagement

 Publié le 07/03/2024

DÉPARTEMENT

« Une solide marque employeur est cruciale dans un marché du travail compétitif »

 Publié le 06/03/2024

CULTURE / PATRIMOINE

Signature officielle de deux conventions mécénat

 Publié le 01/03/2024

RECRUTEMENT

Lancement de la marque employeur "Seine-et-Marne, le Département des possibles"

 Publié le 01/03/2024

HANDICAP

Josef Schovanec : "Les autistes ont besoin d'un cadre de travail adapté"

 Publié le 16/02/2024

 Auteur : Héloïse Piednoir

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Retour sur la séance publique du 9 février 2024

 Publié le 09/02/2024